

NOTE AUX REDACTIONS

SUITE A LA PUBLICATION DE L'ENQUÊTE GENERATIONS FUTURES AU SUJET DES MUESLIS

Dans une enquête publiée mardi 10 octobre, Générations Futures s'est intéressée à certains mueslis, en faisant l'analyse de 15 références de muesli aux fruits issus de l'agriculture conventionnelle et 5 références de muesli bio.

Les résultats relayés peuvent paraître inquiétants et anxiogènes pour le consommateur, et méritent d'être nuancés.

Dans ce cadre, le Syndicat Français des Céréales du Petit Déjeuner entend rappeler que les céréales du petit déjeuner, dont les mueslis, sont des produits de qualité, sains et sûrs pour le consommateur.

Les céréales du petit déjeuner, dont les mueslis, sont fabriquées avec l'objectif constant d'une totale sécurité et de la meilleure qualité possible. **Des contrôles de qualité réguliers sont réalisés par les fabricants et les organes officiels de contrôle, tant sur les matières premières que sur les produits finis pour garantir la sécurité des produits et s'assurer de leur conformité avec la législation européenne. Parmi ces contrôles des mesures spécifiques des taux de résidus de pesticides sont réalisés.** Les acteurs du secteur des céréales du petit déjeuner suivent avec attention et de manière continue les évolutions scientifiques et réglementaires sur ce sujet afin d'adapter leurs exigences en matière d'approvisionnement.

Tous les produits visés dans ce rapport sont totalement conformes à la réglementation relative aux résidus de pesticides (règlement 396/2005), et se situent en dessous des seuils réglementaires fixés (LMR*). Ces limites sont définies par la Commission européenne de manière rigoureuse après évaluation scientifique de l'Autorité Européenne de Sécurité des Aliments (EFSA) qui fixe notamment une Dose Journalière Admissible (DJA), dans le but de protéger la santé du consommateur, de s'assurer du respect des bonnes pratiques agricoles, et de minimiser les quantités de résidus absorbées par les consommateurs.

Le dernier rapport de l'EFSA¹ en la matière le confirme : il indique un taux de conformité aux limites légales de près de 98% des produits alimentaires analysés.

Générations Futures l'admet d'ailleurs ouvertement dans son rapport : « Aucune Dose journalière Admissible (DJA) n'apparaît pouvoir être dépassée pour les résidus retrouvés dans les échantillons analysés, et ce pour une consommation de 50 à 100 g par jour de produit ». La consommation de muesli en France est par ailleurs bien en deçà de ces valeurs : 18,4g/jour pour les enfants et 39,1g/jour pour les adultes.²

La santé des consommateurs est un enjeu majeur pour les entreprises du Syndicat français des Céréales du Petit Déjeuner, qui font régulièrement évoluer leurs pratiques pour garantir la meilleure qualité de produits aux consommateurs.

¹ Source : [Rapport annuel EFSA sur la détection de pesticides dans les aliments à l'échelle européenne 2013](#)

² Source : Etude CREDOC CCAF 2013



Syndicat Français
des Céréales du Petit Déjeuner

***LMR** : Les limites maximales de résidus sont fixées par décision de la Commission Européenne basée sur un avis scientifique rendu par l'Autorité Européenne de Sécurité des Aliments (EFSA). La LMR est réglementaire, et s'applique à une substance pour une denrée spécifique de manière identique en Europe. Son respect implique la responsabilité pénale du producteur de la denrée alimentaire. De nombreux contrôles officiels annuels sont réalisés dans tous les états de l'Union Européenne. Les progrès au niveau analytique permettent de détecter la présence de résidu dans les denrées alimentaires à des niveaux toujours plus faibles.

Contacts presse :

Zineb IDRISSE – 01 40 40 50 12 – z.idrissi@kingcom.fr

Soline Caron - 01 80 06 90 88 – s.caron@kingcom.fr